

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du lundi 26 mars 2018

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le seize mars 2018, s'est réuni le vingt-six mars deux mille dix-huit à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

M. Bernard HOGUET, Maire

M. Jean-Alain PLANEIX, Mme Marie-Lise DEGREMONT, M. Serge LECROSNIER, Mesdames Elvira HACHE et Sophie RIOULT, Adjointes au Maire

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR, Delphine GILLES, Messieurs Claude LAPERDRIX, Bernard MALANDAIN, Jean-Luc DRON, François DAUDRUY, Franck CARTON (à partir de la délibération n°2), Claude MAGUET, Pierre MALANDAIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Jean-Paul LE CALVEZ, Conseiller municipal

M. Alain LEBER (pouvoir à Mme Marie-Lise DEGREMONT)

Assistait également à la réunion, Mme Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, M. Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire en charge des finances, présente la note de synthèse établie conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Question N° 1 : Compte de gestion.

Après avoir comparé le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur municipal, *le Conseil municipal à l'unanimité déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Question N° 2 : Compte administratif 2017.

Le Conseil municipal examine en détail ce bilan et effectue des comparaisons avec celui de 2016.

Considérant la taxe sur le transport, M. DRON s'interroge sur l'extension du service suite à cette imposition. M. le Maire répond qu'il n'y en a pas eu et qu'il interpellera de nouveau Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération à ce sujet.

M. DRON demande à quoi correspond le poste « Amendes fiscales et pénales » pour 15 000, 00 €. Il lui est précisé que c'est le solde du contentieux avec M. ELLEN qui est pris en charge par notre assureur.

Arrivant à la fiche « Vestiaires sportifs » du compte « dépenses d'investissements », M. DRON souhaite connaître le coût total de cet équipement. M. le maire transmet les éléments financiers.

Les montants totaux du compte administratif 2017 sont :

Dépenses de fonctionnement : 1 049 713,64 €

Recettes de fonctionnement :	1 309 307,25 €
Dépenses d'investissement :	563 125,91 €
Recettes d'investissement :	750 678,42 €

En incluant les reports de 2016 et les restes à réaliser pour 511 700,00 € en dépenses et 397 000,00 € en recettes, le résultat définitif 2017 à reporter est positif de 134 083,34 €

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce positivement sur ce compte administratif 2017.

Question N° 3 : Affectation du résultat.

Ayant examiné le compte administratif 2017 et constaté un excédent de 134 083,34 €, *le Conseil municipal à l'unanimité décide de reporter cette somme en recettes de fonctionnement 2018.*

Question N° 4 : Voyages des collèves et des lycées. Séjours en colonies de vacances.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collège ou leur lycée à des voyages scolaires ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances jusqu'à 13 ans.

Les conditions sont les suivantes :

- Aux lycées jusqu'en terminale.
- Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 90€
- Accordée aux enfants qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire
- Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 5 :

Mme DEGREMONT, Adjointe au Maire pour la jeunesse, les sports et la culture présente la liste des subventions qui a été établie par la commission éponyme.

Le total auquel il faut ajouter une provision pour les voyages scolaires et les colonies de vacances, porte l'inscription budgétaire en dépenses sur 2018 à 36 000,00 €.

Evoquant la subvention accordée pour le mémorial « Algérie, Tunisie, Maroc », M. DRON regrette que le conseil n'ait pas été convié à son inauguration.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 6 : Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la requête du Comptable Public consistant à admettre en créances éteintes et en non-valeur la liste présentée pour un total de 201,68 €.

Question N° 7 : Budget primitif 2018.

Le Conseil municipal examine la proposition de Budget pour l'année 2018.

Les éléments essentiels sont :

Dépenses de fonctionnement :	1 391 783,34 €
Recettes de fonctionnement :	1 391 783,34 €
Epargne virée en section d'investissement :	280 000,00 €
Dépenses d'investissement :	1 265 510,27 €
Recettes d'investissement :	1 265 510,27 €

Il est également présenté le tableau des emprunts au 1^{er} janvier 2018

M. DRON demande des précisions sur le poste « Défense incendie ». M. PLANEIX, Adjoint au Maire en charge des travaux lui donne tous les détails de l'étude de ce poste. M. DRON trouve que d'une manière générale, le renforcement des réseaux « eau » n'est pas suffisant.

Par ailleurs, il estime qu'à son avis, le budget présenté n'est pas à la hauteur des grands enjeux du 21^{ème} siècle en particulier en termes d'économie d'énergie. M. PLANEIX lui répond qu'à chaque phase de travaux, cette question est examinée et que dans la mesure du mesure, il y est répondu favorablement.

M. MAGUET regrette un manque de temps lors des conseils municipaux pour évoquer des sujets divers. M. le Maire répond qu'il prévoit une réunion informelle avant fin juin afin de pouvoir en discuter.

Adopté à la majorité par 16 voix pour et 2 contre (MM. DRON & MAGUET)

Question N° 8 : Vote des taux d'imposition.

Pour obtenir le montant des recettes de fonctionnement du budget 2018 tel qu'accepté précédemment, un montant de contributions directes de 730 000,00 € est nécessaire.

Ce produit fiscal peut se réaliser en maintenant en 2018 les taux d'imposition en vigueur soit :

- Taxe d'habitation : 8.50 %
- Taxe foncière : 18.00 %
- Taxe foncière non bâtie : ... 44.00 %

Adopté à l'unanimité.

Question N° 9 : Convention d'occupation précaire.

Dans le cadre du projet « Centre-bourg », la commune a acquis via l'EPFN une parcelle de 1,80 ha actuellement cultivée par Monsieur Xavier Paillette.

Dans l'attente de l'aménagement de ce terrain, il est proposé au Conseil municipal de signer un bail non soumis au statut de fermage avec cet agriculteur, afin de lui permettre de poursuivre son activité.

M. MAGUET estime que le prix concédé est trop faible.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une convention précaire et qu'en outre cela permet au terrain de ne pas rester en friche dans l'attente de son aménagement.

Adopté à la majorité par 15 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine GILLES, MM DRON & MAGUET)

Question Diverses :

- M. le Maire informe le Conseil municipal que le Comité de pilotage chargé de l'étude du projet « Centre bourg » s'est réuni vendredi dernier. Il rappelle la réunion publique du 3 avril prochain.
- L'Inspection académique a confirmé les horaires de l'école pour la prochaine rentrée de septembre : lundi, mardi, jeudi & vendredi 8h30/11h30 et 13h30/16h30.
- Mme RIOULT et M.DRON ont proposé de mettre en place une « Boîte à livres ». Suggestion à l'étude.
- M. DRON demande si nos délégués sont bien intervenus auprès du Syndicat des eaux concernant la situation de l'assainissement non collectif. M. PLANEIX répond qu'une rencontre est prévue avec le Président afin d'évoquer tous les sujets qui touchent la commune.
- M. DRON propose d'envisager une alimentation labellisée BIO à la cantine.
- M.PLANEIX fait un point sur l'avancée des travaux, salle Lambert et sur la RD 925. La réception des travaux de voirie est prévue le 6 avril.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.